

**Présents :**

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Claire FAVREAU,  
Messieurs Pierre TEXIER, Jean-Noël FLEGEO, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS, Daniel ARROYO BISHOP  
M. Fabrice GUILLOT arrive à 18h40.

**Absents excusés :** Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Ludovic ERABLE, Catherine SARRAZIN,

**Secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

**Invitées :** Katia ROUET, Secrétaire de Mairie.

**Ordre du Jour**

- 1) Présentation par l'Association Les Baladins du Comté de Taillebourg du programme 2024
- 2) Approbation du compte-rendu 28-12-2023
- 3) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
- 4) Délibération : Transfert en propriété de la voie communale 124 dans le domaine public communal
- 5) Délibération : Transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)
- 6) Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- 7) Délibération : Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle
- 8) Délibération : Versement acompte AMP BESSON – Travaux Toiture Eglise
- 9) Délibération : Mandat au Centre de Gestion 17 relatif à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion
- 10) Délibération : Tableau des effectifs au 01-03-2024
- 11) Délibération : Plan de financement Sécurisation des Remparts – Phase 1
- 12) Délibération : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des Zones d'Accélérations d'Energies Renouvelables (ZAEr) – Annule et remplace la délibération DEL 2023-43 du 28-12-2023
- 13) Délibération : Division de la parcelle communale D131
- 14) Voirie communale – Devis Syndicat D2402-0615 du 09-02-2024
- 15) Convention avec les associations
- 16) Plan Communal de Sauvegarde – Information Plan Inter Communal de Sauvegarde
- 17) Statistiques Gendarmerie
- 18) Mise en place d'une zone de broyage sur la Commune
- 19) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

1) Présentation par l'Association Les Baladins du Comté de Taillebourg du programme 2024

Monsieur Garcia, Président de l'Association, et deux autres membres de l'association présentent le projet 2024. Cinq soirées (25-29 Juillet) de représentations sont prévues pour cette année et le spectacle aura lieu dans les douves avec une vue sur le Pont Dormant.

Une centaine de bénévoles par soir pour assurer aussi bien le spectacle, que la régie, la restauration proposée dans le parc du Château, et la surveillance du site.

2) Approbation du compte-rendu du 28-12-2023

Le compte-rendu du 28-12-2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Le montant des dépenses d'investissements inscrit au budget primitif 2023 était de :

- 525 094,99 € (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 131 273,74 €, soit 25 % de 525 094,99 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour les dépenses suivantes :

Opérations	Chapitres	Articles	Entreprises	Montant TTC
Matériel Services Techniques	21	2157	Espace TARDY	21 661,76 euros
Maison du Parc - Cantine	21	212	Thoraud Corentin	11 155,20 euros

4) Délibération : Transfert en propriété de la voie communale 124 dans le domaine public communal

Considérant que les emprises du domaine public routier de la voie n° D124, initialement départementale, ont déjà fait l'objet d'un arrêté de déclassement pour un classement en voirie communale, selon arrêté du Président du Conseil Général en date de mars 1995,

Considérant que lesdits arrêtés ont emporté transfert de gestion du domaine public routier, sans emporter transfert de propriété, ce depuis de nombreuses années,

Considérant que la Commune assure l'entretien de cette voie, ainsi que la totalité des pouvoirs de police sur cette voie,

Considérant la nécessité de transférer la propriété, au regard des modes d'utilisation de cette voie, et de son intégration de fait dans le domaine public routier communal,

Considérant la délibération concordante du Département de la Charente-Maritime actant le transfert de propriété du domaine public routier départemental au domaine public routier communal, à l'effet de faire concorder le fait et le droit,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver le transfert de propriété de la voie D124 affectée à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

5) Délibération : Transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)

Considérant la délibération B2022-23 du Bureau Syndical du SDEER du jeudi 30 juin 2022 relative au Schéma Directeur de l'IRVE (SDIRVE), par laquelle le SDEER décide d'élaborer un SDIRVE à l'échelle de la Charente-Maritime,

Considérant que le périmètre géographique d'application du SDIRVE est celui des collectivités ayant transféré la compétence IRVE au SDEER,

Considérant que les projets de bornes de recharge prévus dans le SDIVE et développés sur le territoire des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDEER bénéficieront de la réfaction de 75% sur les coûts de raccordement au réseau électrique (jusqu'au 31 décembre 2025, pour le SDEER comme pour les acteurs privés),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitant pouvant comprendre l'achat d'électricité,
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

6) Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3P.) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public **donne lieu au paiement d'une redevance**. Une occupation gratuite du domaine public ne peut donc être consentie hormis dans le cas précis suivant : « (...) l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la création de tarifs et redevances d'occupation du domaine public tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. Il propose de se baser sur des tarifs pratiqués sur les communes environnantes, notamment en ce qui concerne les activités commerciales en bords de Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1.- autorise la création de nouveaux tarifs et redevances d'occupation du domaine public selon la grille tarifaire ci-dessous

#### Grille tarifaire

Forfait annuel occupation domaine public, entre 300 et 400m<sup>2</sup> : 1 500 euros

Le montant de la redevance est valable pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de chaque année.

Pour les marchands ambulants, le montant de la redevance annuel est de 25 euros. Ce montant n'est pas proratisé et valable pour une année civile.

2.- précise que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70.

#### 7) Délibération : Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> février 2024

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents.

Le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et d'en déterminer les modalités de versement.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement unique. Le mois de versement de la prime sera mars 2024.

#### 8) Délibération : Versement acompte AMP BESSON – Travaux Toiture Eglise

Considérant les travaux de réfection de la toiture de l'église,

Considérant le devis de l'entreprise AMP BESSON DV5042 en date du 10 octobre 2023 d'un montant de 10 415,60 euros,

Considérant la demande de l'entreprise AMP BESSON sollicitant le versement d'un acompte de 30% à la commande, soit 3 124,68 euros

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le versement de l'acompte de 3 124,68 euros demandé par l'entreprise AMP BESSON.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le versement de l'acompte.

#### 9) Délibération : Mandat au Centre de Gestion 17 relatif à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### Décide

Article unique : La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

#### 10) Délibération : Tableau des effectifs au 15-03-2024

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la mutation d'un des agents de la Commune, le poste d'adjoint administratif à 28/35<sup>ème</sup> va devenir vacant.

Il souhaite que ce poste soit supprimé à échéance et souhaite créer en remplacement un poste d'adjoint administratif à 24/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal de la Commune de Taillebourg, propose :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à 24/35ème

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tableau des effectifs à compter du **15-03-2024**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Temps complet : 35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 28/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 24/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 20/35 <sup>ème</sup>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Temps complet : 35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 29/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Temps non complet : 28/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 22,50/35 <sup>ème</sup>

<b>TOTAL</b>	<b>8</b>
--------------	----------

#### 11) Délibération : Plan de financement Sécurisation des Remparts – Phase 1

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à un échange avec les services de la DRAC, une demande de subvention a été déposée concernant les travaux de sécurisation des remparts – phase 1.

Les services de l'Etat ont également été saisis afin que la Commune puisse bénéficier de la dérogation autorisant une participation financière des partenaires (Etat, Région, Département) supérieure à 80%.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement ci-après

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DRAC	Sollicité	62 320,30 €	24 928,12 €	40,00%
Conseil Régional	Sollicité	62 320,30 €	9 348,05 €	15,00%
Conseil Départemental	Sollicité	62 320,30 €	24 928,12 €	40,00%
				0,00%
<b>Sous-total</b>			<b>59 204,29 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		62 320,30 €	3 116,02 €	5,00%
<b>Coût HT</b>			<b>62 320,31 €</b>	

#### 12) Délibération : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des Zones d'Accélérations d'Energies Renouvelables (ZAEnR) – Annule et remplace la délibération DEL 2023-43 du 28-12-2023

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande émanant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime nous oblige à revoir la délibération prise lors du dernier conseil.

La Commune doit obligatoirement préciser quel type d'énergie est autorisé sur une zone précise.

**Monsieur le Maire indique que les zones restent inchangées.**

**Le type d'énergie des zones : énergie solaire**

La présente délibération annule et remplace la DELIB 2023-43 du 28-12-2023.

### 13) Délibération : Division de la parcelle D131

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal

Considérant le hiatus sur la parcelle D131 dont le relevé cadastral laisse apparaître que ladite parcelle est en copropriété avec la SEMIS,

Considérant que la SEMIS nous a fait savoir que le garage sis sur ladite parcelle était de la compétence de la Commune (mail du 08 décembre 2023),

Considérant que ledit garage est loué à un tiers par la Commune pour une somme sous-évaluée de 45 € par mois,

Considérant qu'il existe un litige sur l'assurance, la mise en conformité et l'entretien de ce garage en tant qu'immeuble,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour effectuer une division de la parcelle D131 pour un projet de vente du garage après l'affectation d'un numéro cadastral au dit garage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches concernant la division de la parcelle D131 et le projet de vente du garage.

### 14) Voirie communale : Devis Syndicat D2402-0615 du 09-02-2024

Monsieur le Maire présente des devis du Syndicat de voirie concernant l'entretien courant des routes et aussi une réfection dans le hameau de la Bécaudière et le chemin des Marchands.

Monsieur Ganthy demande si le Syndicat de voirie peut nous faire parvenir un devis détaillé.

Monsieur Guillot se propose de voir le devis en détail et d'éventuellement revoir les travaux et tarifs proposés.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait que les devis soient validés ou partiellement validés au moment du vote du budget 2024 (début Avril), pour une réalisation des travaux avant l'automne.

### 15) Conventions avec les associations

Nautic Club: Monsieur le Maire a eu un rendez-vous avec le Président. Il indique qu'un arbre sur la parcelle de la commune mise à disposition du Nautic Club menace de tomber. Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour que l'arbre puisse être abattu.

La Gaule Charentaise: Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a souhaité que l'association se mette en conformité avec la Commune quant à l'éventuelle utilisation du terrain communal situé au bord de l'étang (signature d'une convention).

Il fait lecture du courrier envoyé à l'association et de la réponse reçue à la Mairie.

### 16) Plan Communal de Sauvegarde – Information plan inter-communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les CDC et CDA vont être dans l'obligation de créer un plan inter communal de sauvegarde (échéance 2026).

### 17) Statistiques Gendarmerie

Monsieur le Maire fait le bilan des interventions Gendarmerie réalisées sur la Commune durant les années 2022 et 2023.

### 18) Mise en place d'une zone de broyage-déchets verts sur la Commune

Suite à la nouvelle loi concernant la gestion des déchets, la Commune va proposer aux administré(e)s une zone de dépôt des déchets verts, ouverte d'Avril à Juillet (à affiner à la pratique) .

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer cette zone au niveau de l'ancien terrain de foot.

Des actions de broyage seront ensuite faites régulièrement, le broyat sera aussi mis à disposition des administrés.

Le dépôt des déchets se fera sous contrôle d'un agent ou d'un élu, les 1ers et 3èmes samedis du mois en concordance avec l'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Suivant les conditions atmosphériques (travaux d'aménagement), cette zone pourrait être créée vers le mois de Mai.

### 19) Questions diverses

Madame Albert demande si une communication pourrait être faite à tous les habitants de la Rue Aliénor d'Aquitaine concernant le stationnement par alternance. Suite à des travaux, les véhicules ont pris l'habitude de se garer du même côté, sans alterner.

Monsieur le Maire indique qu'un rappel sera fait et rédigé par la Mairie. Madame Albert les distribuera.

**FIN DU CONSEIL : 20h45**